

Rueil-Malmaison, le 15 janvier 2020

VINCI s'engage sur l'environnement

- 40 % de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2030
- Inscription dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 pris par la France dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat
- Engagements en faveur de l'économie circulaire et du respect des milieux naturels

Le groupe VINCI mobilise l'ensemble de ses métiers pour la définition d'une stratégie environnementale ambitieuse.

L'année 2019 a été consacrée au recensement des actions susceptibles d'améliorer la performance environnementale du Groupe dans trois domaines : les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources par le développement de l'économie circulaire et la conservation des milieux naturels. Cette démarche a mobilisé l'ensemble des entités opérationnelles de VINCI. Les facteurs de progrès et les investissements de transformation recensés permettent de :

- définir une trajectoire carbone visant la neutralité en 2050, avec un premier jalon de diminution de 40 % des émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à 2018, sur le périmètre d'impact direct. Cet objectif ambitieux est compatible avec une trajectoire de maintien de la hausse de la température mondiale à 2 degrés maximum ;
- systématiser la politique de recyclage et de réemploi, en travaillant dans une approche de filière à la fois sur l'offre et la demande de matériaux ;
- adopter, dans le cadre de la démarche « éviter, réduire, compenser », un objectif de « zéro perte nette » de biodiversité ;
- œuvrer pour améliorer l'empreinte carbone indirecte générée par les activités des fournisseurs, partenaires et clients.

Pour les activités propres de VINCI, la mise en œuvre de cette ambition commune se traduit dans un programme de plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements, au travers d'actions telles que :

Véhicules et engins	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération du renouvellement de parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules électriques ou moins carbonés. - Expérimentation de carburants de type hydrogène et biogaz pour les utilitaires. - Substitution d'une partie de la flotte d'engins de chantiers par des engins hybrides, promotion de l'éco-conduite et mise en place de capteurs de suivi en continu de la consommation.
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics sur le parc de bâtiments d'exploitation du Groupe en vue de mettre en place des actions d'efficacité énergétique : rénovation, usage de LED, régulation de température. - Anticipation de la réglementation au travers de démarches d'écoconception des bâtiments. - Développement de bases vie à haute performance énergétique et environnementale, notamment en bois.
Transformation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Substitution du fioul lourd et du charbon par du gaz naturel ou gaz d'origine renouvelable sur les centrales d'enrobés. - Substitution de l'énergie fossile des parcs de stockage des liants bitumineux au profit de l'électricité. - Installation de centrales photovoltaïques pour de l'autoconsommation d'électricité dans les aéroports.
Préservation des milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Substitution des produits phytosanitaires par des débroussailliers mécaniques ou thermiques.

-
- Suivi des consommations d'eau via la généralisation de compteurs individuels.
 - Développement de techniques de terrassement réduisant de 40 % la quantité d'eau requise pour l'arrosage des pistes.
-

Par ailleurs, pour se donner les moyens de s'aligner sur une trajectoire de maintien de la hausse de la température mondiale à 2 degrés maximum à la fin du siècle, définie par l'accord de Paris sur le climat, VINCI met en œuvre des actions de recherche-développement et de partenariat scientifique et technologique, notamment avec ParisTech. La politique d'innovation du Groupe est principalement orientée vers l'environnement via les métiers du Groupe et Leonard, la plate-forme d'innovation et de prospective, notamment au travers de ses programmes « intrapreneurs » et d'accompagnement de start-up.

Outre les plans d'action déclinés par métier relevant de ses propres activités, VINCI s'engage également à œuvrer pour améliorer l'empreinte carbone indirecte générée par les activités de ses fournisseurs, partenaires et clients.

VINCI Autoroutes porte par exemple un projet d'Autoroute Bas Carbone, consistant en une décarbonation massive du km parcouru au travers de solutions liées à la réduction des émissions des véhicules (véhicule électrique, véhicule hydrogène, ...), aux usages (densification de la mobilité routière : covoiturage, bus, etc.) et à la coordination des modes de transport (développement de l'intermodalité et des infrastructures la facilitant).

Toujours dans le domaine des concessions, VINCI Airports s'est engagé à déployer la politique environnementale AirPact sur tous les aéroports de son réseau, impliquant ainsi, au-delà de la réduction de ses impacts environnementaux directs (division par deux des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'eau, objectif zéro produits phytosanitaires et zéro déchet mis en décharge) des actions pro actives pour optimiser l'impact de l'activité de ses clients.

Dans le domaine de la construction, les entités de VINCI ont également initié de nombreuses démarches :

- expérimentations par anticipation de la future réglementation environnementale sur les bâtiments (démarche Énergie Positive et Réduction Carbone (E+C-)) ;
- recours à des bétons très bas carbone et de matériaux recyclés décarbonés ;
- développement de solutions environnementales innovantes, telles que :
 - o la « route 100 % recyclée » brevetée par Eurovia ;
 - o Power Road®, innovation d'Eurovia captant l'énergie solaire, la stockant en géothermie et la restituant pour déneiger le réseau routier ou alimenter en chaleur des bâtiments situés à proximité ;
 - o Oxygen®, développée par VINCI Construction France, éco-engagement apportant garantie de performance et assistance pour les utilisateurs du bâtiment ;
 - o Hub Energy (VINCI Energies), outil de monitoring des énergies, mettant à profit les savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) dans des contrats de performance énergétique.

Dans le cadre du déploiement de son ambition environnementale, VINCI s'engage à communiquer tous les six mois sur l'avancement de son plan d'action.

« Avec le déploiement de sa nouvelle ambition environnementale, VINCI s'engage aujourd'hui à développer des solutions concrètes qui participent à l'amélioration du cadre de vie, au service des »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

habitants, tout en réduisant l'impact de ses propres activités. C'est notre responsabilité d'acteur économique de premier plan, c'est aussi le gage de la pérennité et de l'acceptabilité de nos métiers » a déclaré Isabelle Spiegel, directrice de l'environnement de VINCI.

A propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 210 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com